



Projet de consultation, de coopération et d'accommodement relatif à la Loi sur les espèces en péril (LEP)

APERÇU DU FINANCEMENT DISPONIBLE POUR APPUYER LA PARTICIPATION

Voici un aperçu du financement disponible dans le cadre du projet de consultation, de coopération et d'accommodement national relatif à la LEP pour soutenir la participation aux différentes composantes du projet. Si vous avez des questions, veuillez contacter Anita Murdock, associée de recherche au centre autochtone des ressources environnemental (CARE) (amurdock@yourcier.org).

Remarque: Pour ceux qui souhaitent s'informer sur le financement d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) qui soutient des projets de plus grande envergure concernant les espèces en péril (ex., multi-espèces, pluriannuels), visitez le site Web d'ECCC ou contactez: Marie-Hélène Dickey à marie-helene.dickey@ec.gc.ca.

1. Financement pour soutenir la participation à des ateliers et/ou réunions spécifiques à une espèce organisés par le CARE/ECCC.

- **Objectif:** fournir un financement aux membres de la communauté, au personnel, aux aînés et aux détenteurs de connaissances pour le partage de leur temps et pour couvrir les frais de réunion en personne. Les montants du financement sont basés sur les taux du Conseil du Trésor du Canada. Les détails sur le financement disponible seront fournis dans les invitations aux sessions individuelles.
- **Processus:** un contact communautaire sera invité à fournir les informations demandées au CARE par courriel. Le CARE enverra un chèque dans les 3 semaines suivant la session au contact communautaire qui sera responsable de la distribution des fonds aux participants.

2. Financement des capacités pour soutenir le partage d'informations pour l'inscription et la planification du rétablissement des espèces terrestres fédérales en péril.

- **Objectif:** Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a entendu de nombreuses communautés et organisations autochtones dire qu'elles souhaitaient recueillir des informations et les partager avec ECCC afin de pouvoir contribuer de manière significative aux décisions d'inscription sur la liste de la LEP, travailler ensemble à l'élaboration de documents de rétablissement, et examiner et fournir des commentaires sur les ébauches de documents de rétablissement avant qu'ils ne soient finalisés et mis en ligne. Cependant, si certains ont la capacité suffisante pour le faire, d'autres ne l'ont pas. Pour nous aider à mieux travailler ensemble lorsque la capacité peut être un défi, ECCC s'associe au CARE qui administrera le financement fédéral des capacités pour ceux qui souhaitent partager des données, des connaissances et d'autres informations avec ECCC sur les espèces terrestres en péril mais qui ont besoin d'un certain soutien pour le faire. De plus, si les personnes qui partagent des informations souhaitent formaliser la façon dont elles le font, ECCC est ouvert à l'exploration



d'approches qui peuvent fonctionner pour tout le monde (ex. protocoles d'entente, protocoles d'accord, accords de partage de données).

- Le financement peut servir à payer les honoraires, la location de salles, les déplacements, les frais d'accueil, les services professionnels, la collecte du savoir autochtone, l'examen de documents et l'élaboration de commentaires. Les taux du Conseil du Trésor du Canada s'appliqueront.
- **Processus:** La communauté ou l'organisation remplit le formulaire de demande de financement des capacités et le soumet au CARE avant d'entreprendre des activités. Après examen et approbation, le CARE enverra un chèque dans les 3 semaines au demandeur, qui sera responsable de la distribution des fonds aux participants. Veuillez contacter Anita Murdock, associée de recherche au centre autochtone des ressources environnemental (CARE) (amurdock@yourcier.org), pour obtenir le formulaire de demande de financement des capacités.

3. Expression d'intérêt (EI) pour les projets ciblés qui contribuent à fournir de l'information en lien avec l'inscription à la LEP et la planification du rétablissement.

- **Objectif:** Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a entendu de nombreuses communautés et organisations autochtones dire qu'elles souhaitent entreprendre des activités ciblées à court terme qui contribueront aux mesures de rétablissement des espèces terrestres en péril (EEP), s'attaqueront aux menaces immédiates pour les EEP et fourniront des informations qui combleront les lacunes dans les connaissances relatives aux considérations d'inscription sur la liste et à l'élaboration de documents de rétablissement pour des espèces spécifiques. Ce processus de déclaration d'intérêt aidera ECCC à fournir un financement fédéral, administré par le CARE, pour soutenir autant de projets de ce type que possible.
 - Financer des projets qui soutiennent directement la participation significative des peuples et des organisations autochtones aux consultations sur l'inscription et à la planification du rétablissement des espèces terrestres en péril.
 - Les projets peuvent porter sur n'importe quelle espèce terrestre en péril inscrite sur la liste de la LEP, la priorité étant accordée aux propositions axées sur les espèces faisant l'objet d'une consultation sur l'inscription et d'une planification du rétablissement au cours des deux prochaines années.
 - Les candidats peuvent soumettre plus d'une déclaration d'intérêt par appel.
 - Si les fonds le permettent, d'autres appels à déclaration d'intérêt pourront être lancés plus tard dans l'année.
- **Processus:** La déclaration d'intérêts doit être reçue au plus tard le 11 mars 2022. Les montants des projets devraient se situer entre 5 000 \$ et 15 000 \$. Tous les candidats seront informés de l'état de leur demande en mars 2022.

Exemples de projets (*voir note ci-dessous sur le partage des informations et des données)

A) *Surveillance des espèces en péril sur votre territoire:*

- Identifier les espèces en péril présentes sur votre territoire, leur nombre approximatif et/ou les zones de votre territoire où elles peuvent trouver un habitat approprié ;



- Exemples d'activités de surveillance pour lesquelles le financement peut être utilisé: des inventaires sur le terrain; l'achat d'équipement comme des caméras de surveillance; la création de cartes des occurrences d'espèces en péril et de l'habitat essentiel dans votre territoire en utilisant les données que votre communauté a recueillies, les données accessibles au public et/ou les données qui peuvent être disponibles sur demande auprès du gouvernement provincial et fédéral.

B) Partager l'information avec la communauté et recueillir les commentaires de celle-ci:

- Tenir des ateliers ou des réunions avec les membres de la communauté, ou produire des documents de communication pour partager l'information sur le processus de la LEP et les espèces en péril qui se retrouvent dans votre territoire.
- Exemples d'activités de communication communautaire pour lesquelles le financement peut être utilisé : Réunions communautaires, création de bulletins d'information et développement des médias sociaux ; Présentations dans les écoles pour sensibiliser aux espèces en péril ; Création de guides sur les espèces en péril pour les membres de la communauté et le personnel.

** Note : Les données et les informations recueillies devraient être partagées avec ECCC, de manière appropriée et respectueuse, afin d'être utilisées pour le rétablissement des espèces en péril. Si ceux qui partagent les données et les informations souhaitent formaliser la façon dont cela se fait, ECCC est ouvert à l'exploration d'approches qui peuvent fonctionner pour tout le monde (par exemple, les protocoles d'entente, les protocoles d'accord, les accords de partage de données).*